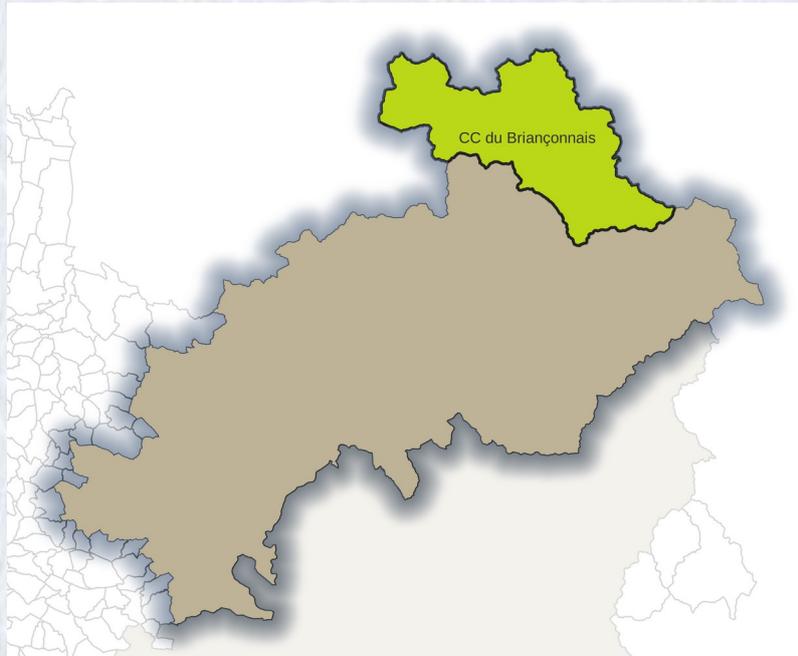


Communauté de communes du Briançonnais



Résumé

Toutes énergies confondues, la communauté de communes du Briançonnais a produit 185 GWh en 2019* pour une consommation de 550 GWh. Cela représente 12 % de la production du département.

Sans la grande hydroélectricité qui a une vocation de soutien à l'équilibre du réseau électrique à l'échelle nationale, la production du territoire s'élève à 164 GWh en 2019* soit 30 % de sa consommation.

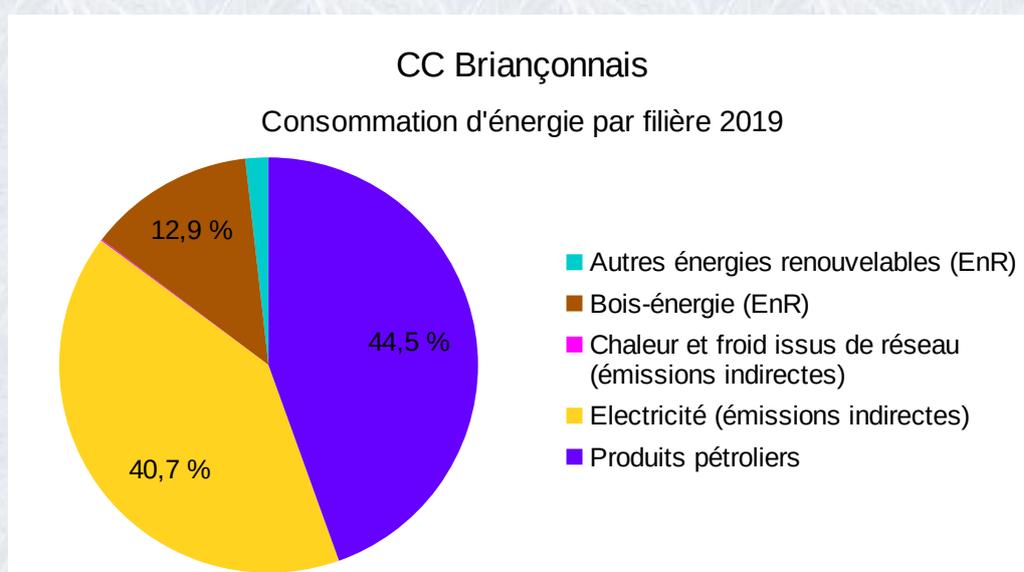
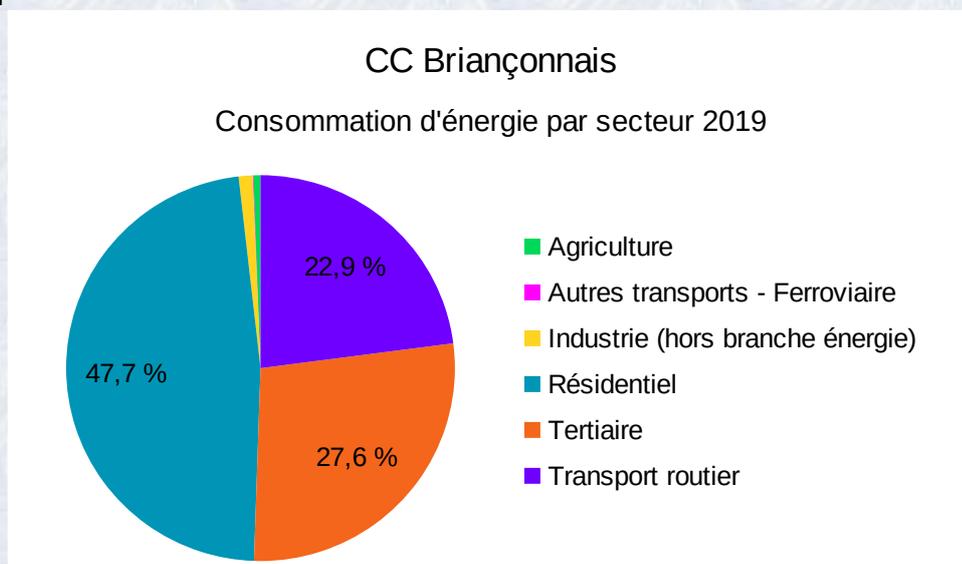
Les filières électriques à explorer au regard du potentiel du territoire sont le solaire photovoltaïque sur zones anthropisées (toitures, parking), la petite hydroélectricité et le micro-éolien (ex : Serre-Chevalier). Une réflexion est par ailleurs à mener sur le développement de la filière thermique renouvelable : bois énergie, réseaux de chaleur, méthanisation, solaire thermique dont les capacités sont à explorer.

Le profil énergétique du territoire

La consommation d'énergie

La consommation finale en 2019*, toutes filières confondues, représente **550 GWh** sur l'ensemble de la communauté de communes. Le principal secteur qui consomme de l'énergie est le secteur résidentiel pour près de la moitié de la consommation, le secteur tertiaire et les transports routiers représentant à eux deux l'autre moitié.

La consommation de la communauté de communes représente presque 3 fois la production du secteur.

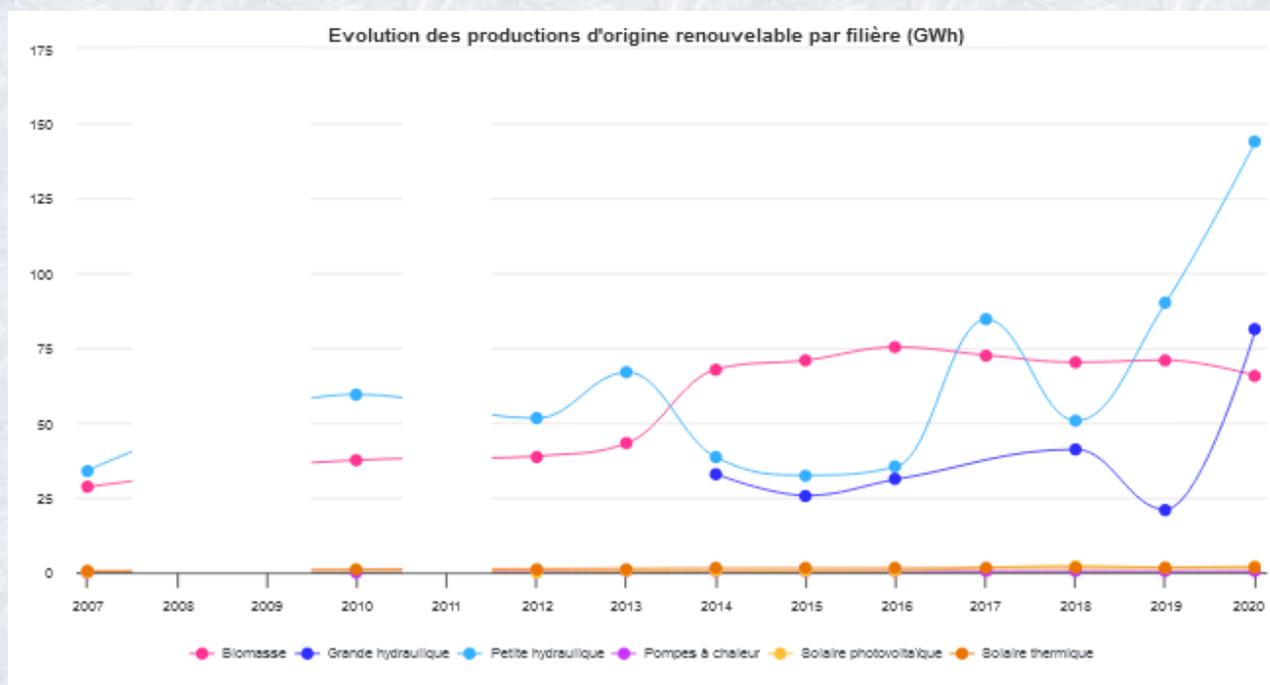
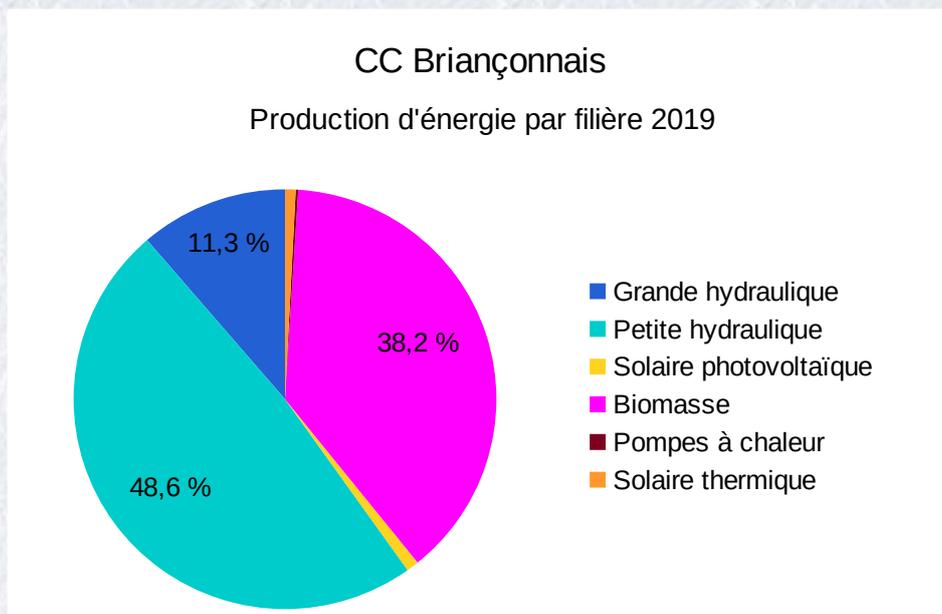


* Le choix des données 2019 a été privilégié dans la mesure où l'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire. Source Cigale : <https://cigale.atmosud.org/visualisation.php>

La production d'énergie

La production 2019* de la communauté de communes s'élève à **185 GWh**. Elle est largement soutenue par la petite hydroélectricité (90 GWh soit près de 50 % de la production globale) et la biomasse (71 GWh soit 38 %). C'est le secteur où la production par la petite hydroélectricité est la plus importante des Alpes du sud.

La production hydroélectrique dépend directement des conditions climatiques (pluviométrie, neige) et peut varier fortement selon les années. Les possibilités de développement sur les réseaux anthropisés (eau potable, STEP, retenues collinaires d'altitude) restent à étudier.



* Le choix des données 2019 a été privilégié dans la mesure où l'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire. Source Cigale : <https://cigale.atmosud.org/visualisation.php>

Le guide de recommandations à destination des porteurs de projets de parcs photovoltaïques au sol, un outil d'aide à la décision

Pour vous aider à appréhender les différents enjeux qui interviennent avec l'élaboration d'un parc PV, la DDT accompagne les projets avec le guichet conseil administratif et a élaboré un guide départemental de recommandations à destination des porteurs de projets de parcs photovoltaïques au sol.

Ce guide s'articule autour de 6 principes directeurs :

- Les sites anthropisés et dégradés doivent être privilégiés
- Les terres mécanisables et les alpages sont à protéger
- Les espaces boisés présentant un fort enjeu forestier sont à protéger
- Les espaces naturels remarquables sont à protéger
- Les sites remarquables sont à protéger et le développement des centrales photovoltaïques doit être cohérent avec les enjeux paysagers du territoire
- Les secteurs exposés à des aléas naturels forts et très forts sont à proscrire.

En application de ces grands principes, une identification et une analyse des critères rédhibitoires a été menée, ainsi qu'une traduction cartographique des critères quand des données géoréférencées pertinentes étaient mobilisables à l'échelle départementale.

La carte suivante distingue trois niveaux de couleur :

-  Zones sombres : présence d'un enjeu très fort au sens du guide de recommandations, zones défavorables à l'implantation d'un parc PV.
-  Zones claires : présence d'enjeux forts : il faut analyser des données complémentaires avant de poursuivre les réflexions sur un projet. Le cas échéant il conviendra d'adapter le projet.
-  Zones blanches : parmi les critères analysés dans cette cartographie, il n'y a pas d'obstacle significatif identifié au développement de centrales PV au sol. Néanmoins, l'examen de données complémentaires ou de relevés de terrain pourraient révéler des contre-indications au développement de projet (en particulier la présence d'espèces protégées, de phénomènes naturels ou l'analyse des effets cumulés).

Communauté de communes du Briançonnais



Le réseau de transport et de distribution d'électricité *

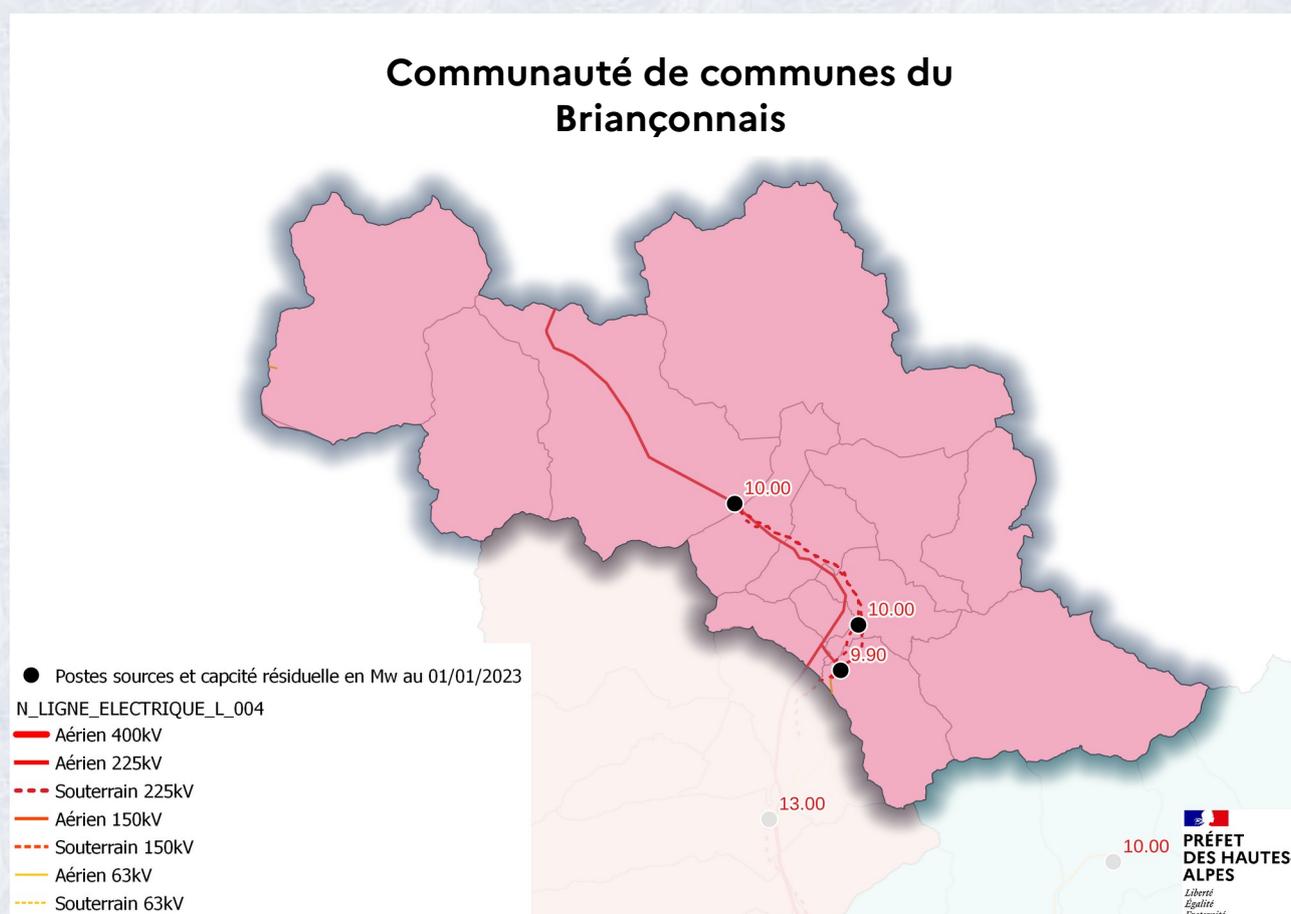
La faisabilité technique et économique d'un projet dépend entre autres de la capacité du réseau à pouvoir accueillir une production électrique supplémentaire. Ces informations sont disponibles sur le site CAPAréseau et à travers le S3REnR.

Dans la communauté de communes du Briançonnais, la puissance installée des EnR déjà raccordées sur les postes-source s'élève à 9,4 MW. La puissance en attente de raccordement des EnR s'élève à 0,4 MW.

La capacité du réseau électrique de transport à accueillir de nouveaux projets EnR sur la communauté de commune est de 29,9 MW.

Les capacités d'accueil réservées pour les EnR sont réparties sur 3 postes sources situés à Briançon pour 10 MW, Villar-Saint-Pancrace pour 9,9 MW et au Monétier-les-Bains pour 10 MW.

Ces capacités sont immédiatement disponibles.



* Données issues de CAPARESEAU (janvier 2023) : <https://www.capareseau.fr/> et du S3ENR.

Les EnR thermiques (potentiel) sur le territoire

En ce qui concerne les autres énergies, des données sont disponibles sur les sites suivants :

– rapport « Panorama de la chaleur renouvelable et de récupération », réalisé par le CIBE, la FEDENE, le SER, UNICLIMA et avec la participation de l'ADEME, édition 2021 :

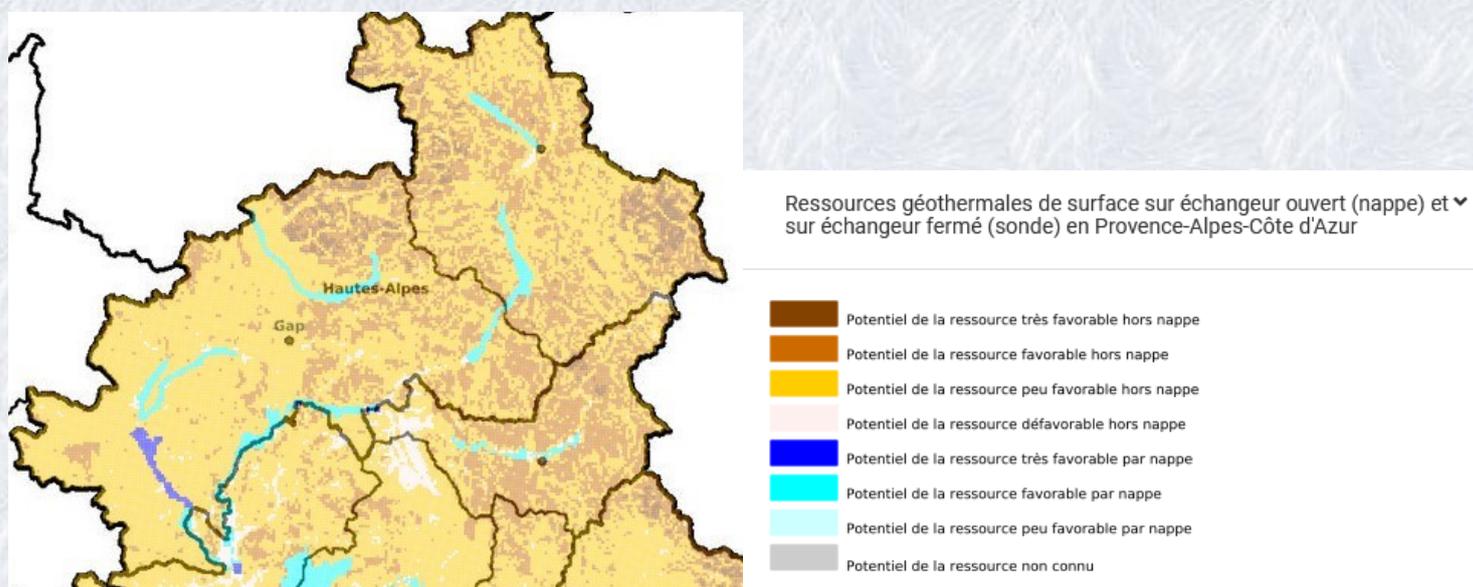
<https://www.syndicat-energies-renouvelables.fr/wp-content/uploads/basedoc/panorama-chaleur-2021-web.pdf>

– pour le bois-énergie : site de la mission régionale bois-énergie PACA :

<https://bois-energie.ofme.org/>

– pour la ressource géothermique, cartographie en ligne du BRGM :

<https://www.geothermies.fr/viewer/>



– pour la méthanisation et le compostage : aucune unité de méthanisation n'est recensée à ce jour dans le périmètre de l'EPCI. La commune de Briançon possède un potentiel d'après les données d'AtmoSud.

Cartographie en ligne produite par methasynergie :

<https://cigale.atmosud.org/methazoom.php>